



Paris, le 19 novembre 2014

**PROPOSITION D'ARBITRAGE INTERMINISTERIEL SUR LA REFORME
DE LA FORMATION INITIALE DES KINESITHERAPEUTES :
DES INDICATEURS POSITIFS MAIS ENCORE TROP D'INCERTITUDES**

Quelques jours après la mobilisation de plusieurs milliers d'étudiants et de professionnels à Paris le 5 novembre dernier, une proposition d'arbitrage gouvernemental portant sur la réforme de la formation initiale des kinésithérapeutes a été présentée le 13 novembre.

Si cette nouvelle orientation montre une avancée significative, elle comporte néanmoins certaines ambiguïtés.

Ainsi le conseil national approuve sans réserve la volonté interministérielle d'instaurer 4 années de formation spécifique en IFMK correspondant à 240 ECTS. Toutefois cette avancée incontestable ne s'accompagne d'aucune certitude sur l'obligation pour tous les IFMK, d'engager sans délai un processus de conventionnement avec l'université, ce qui constitue une première ambiguïté.

Afficher la volonté de supprimer le concours à partir de 2016 est un point très encourageant, sous réserve que la suppression concerne le seul concours « Physique chimie et biologie », car le principe du concours de sélection pour entrer en IFMK sur quota ne doit pas être remis en cause. Par suite un concours ouvert aux seuls étudiants titulaires d'une première année universitaire PACES, STAPS ou Sciences validée doit permettre d'intégrer un IFMK dès la rentrée 2016 avec, en corollaire, la suppression des concours type « PCB ». En l'absence de cette précision la proposition d'arbitrage revêt une seconde ambiguïté.

Enfin le conseil national regrette que le texte présenté évoque uniquement un projet de poursuite d'études comme seule « possibilité » de capitaliser les crédits ECTS qui découleront de la première année universitaire, alors que la logique impose de devoir prendre en compte ces 60 ECTS, notamment dans le cadre de la reconnaissance internationale du diplôme, ce qui génère une troisième ambiguïté.

Dans cette proposition d'arbitrage des évolutions vont dans le sens des orientations que préconise l'Ordre depuis le début des travaux sur la réingénierie de la formation initiale.

L'Ordre attend néanmoins une communication officielle de cet arbitrage avec une clarification des incertitudes.

Le conseil national de l'Ordre reste pleinement mobilisé pour accompagner la réforme de la formation initiale des kinésithérapeutes au service de la qualité des soins et de la sécurité des patients.

Contact presse : Franck Gougeon, 01 46 22 32 97 franck.gougeon@ordremk.fr